

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2011**

L'an deux mille onze, le sept juillet, à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal 2010, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 1^{er} précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Melle BEN CHEIKH, Adjoint au Maire, M. REDON, Melle KAIS, M. KASSAMALY, MM. LEROY, FARRAGUT, BOURCIER, Mme PONTHIER, M. ZEITOUN, M. OBERTAN, Mme TUFFERY-TOULLEC, MM. GUY, LESKO, Mme DE MOURA, MM. TRIGANCE, CHALLAL (jusqu'à vingt deux heures vingt minutes et à partir de vingt deux heures vingt cinq minutes), Mme MATMATI, M. RIGAULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme Samia AZZOUZ, représentée par M. SAIDANI,
M. Claude TILLIET, représenté par M. FLANDIN,
Mme Anny FAIVRE représentée par Mme ESPINASSE,
Mme Bernadette GAUTIER représentée par M. KONIECZNY,
Mme Hinda MHEBIK représentée par Mme PONTHIER,
M. Alain LOCRAÏ représenté par Mme BLIN,
Mme Ghislaine COHEN représentée par M. FARRAGUT,
Melle Marie-Hélène TABOUREAU représentée par M. LE DANOIS
Mme CROZAT représentée par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,
M. Norbert LISON représenté par M. KASSAMALY,
M. Jean-François KOUMOU représenté par M. BOURCIER,
Mme Anne-Sophie HARDY-DOURNES représentée par M. TRIGANCE,
Melle Batama DOUMBIA représentée par M. CHALLAL,

Absent :

M. CHALLAL (de vingt deux heures vingt minutes à vingt deux heures vingt cinq minutes).

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHIER ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM110707 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Madame Eugénie PONTHER voix : 43

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM110707 - 2 - LIVRE "EPINAY MA VILLE" - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR, AUTORISATION DE LA VENTE ET FIXATION DU PRIX, AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS AVEC LES LIBRAIRES POUR LE DÉPÔT ET LA MISE EN VENTE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de droits d'auteur du livre «Epinay Ma Ville» auprès de Monsieur Roger MANSUY.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de dépôt et mise en vente du livre «Epinay Ma Ville», avec les libraires de la commune intéressés, avec un taux de commission de 30 % par ouvrage vendu.

AUTORISE le principe de la vente, par la Ville et des libraires, de l'ouvrage : «Epinay, Ma Ville»,

APPROUVE le tarif unitaire de cet ouvrage de 25,00 € T.T.C.,

AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondant au montant des ventes.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 3 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL A LA PASSATION DE MARCHES D'ASSURANCES

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la passation d'un marché d'assistance et de conseil à la passation de marchés d'assurances, dont la Communauté d'Agglomération Plaine Commune est coordonnateur,

APPROUVE la participation proportionnelle de la Ville de 8,4 % du marché,

AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 4 - CONVENTION DE RESIDENCE AVEC LA COMPAGNIE 3.14 - SAISON 2011-2012, ET AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION A LA D.R.A.C. POUR CETTE RESIDENCE

APPROUVE la convention de résidence de création avec la Compagnie 3.14,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes,

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 26 100,00 € nets de taxes (Vingt six mille cent euros),

SOLLICITE une subvention de 10 000,00 € auprès de la D.R.A.C. d'Ile-de-France pour la résidence de la Cie 3.14,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 5 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FESTIVAL VILLES DES MUSIQUES DU MONDE - EDITION 2011

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association «Villes des musiques du monde» ainsi que la charte jointe en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 1 500,00 € nets de taxes (Mille cinq cent euros)

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal

Ont voté pour : 43

CM110707 - 6 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "PIVOD 93"

APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association PIVOD 93 d'un montant de 600 euros (six cents euros) pour l'année 2011.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 7 - CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE AUX ASSOCIATIONS - SAISON 2011/2012

APPROUVE la procédure de conventionnement pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux par la ville d'Epina y-sur-Seine aux associations à intervenir durant la saison 2011-2012,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 8 - CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - SAISON 2011/2012

APPROUVE la procédure de conventionnement pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux par la ville d'Epina y-sur-Seine aux établissements scolaires à intervenir durant l'année scolaire 2011-2012,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 9 - MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DU 1ER DEGRÉ D'EPINAY

APPROUVE de modifier les horaires de fonctionnement des écoles publiques du 1^{er} degré d'Epina y-sur-Seine comme suit :

- Matin = de 8h30 à 11h30
- Après-midi = de 13h30 à 16h30

Ont voté pour : 38

Abstentions : 4

Contre : 1

CM110707 - 10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION LOGIS - ANNÉE 2011

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association "LOGIS" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2011.

FIXE le montant de la subvention pour 2011 à 11 000,00 € (onze mille euros)

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 11 – APPROBATION DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA BOURSE AU PERMIS B - ANNÉE 2011

APPROUVE la liste des 15 bénéficiaires de la 2^{ème} session de la bourse au permis de conduire B 2011 :

M. BALDUCCI Axel	Mle BELAID Hadia
M. DEFEYER Frédéric	Mle BELGACEM Fatima
M. GAUDET Yanis	Mle BOUHENNOUCHE Khaldia
M. LANGLOIS Jérémy	Mle KADDOUR-ABED Naoelle
M. TAYEL Alan Cherif	Mle KESSAB Salwa
M. WICKREMA Hasitha	Mle LUTULA Marie-Louise
Mle TAN Isabelle	Mle YANGOU Précieuse
	Mle ZITOUNI Imane

APPROUVE la liste des auto-écoles partenaires du dispositif :

C.E.R. Epinay	Ecole de conduite des 4 colonnes
Auto-école de l'Obélisque	Auto-école Fitnay

AUTORISE le Maire à signer les contrats avec les bénéficiaires de la bourse, les conventions avec les auto-écoles et les associations.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 12 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DES PORTEURS DE PROJET - AXE EDUCATION - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

DECIDE l'attribution de subvention municipale au porteur de projet pour l'année 2011 comme suit :

Porteurs de projets	Intitulé de l'action	Coût total	Ville	CUCS	Région	Autres subventions
AFBE	Education à l'altérité à travers le conte	7 200	500	2 000	1 000	3 700

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 13 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DES PORTEURS DE PROJET - AXE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET CITOYENNETÉ - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

DECIDE l'attribution de subventions municipales aux porteurs de projets pour l'année 2011 comme suit :

Porteurs de projets	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Ville	CUCS	Droit Communal	Région	Autres
AIRS	Médiation interculturelle	12 000	1 200	3 000		2 000	5 800
SOS VICTIMES	Permanence d'aide aux victimes à la MJD	8 400	4 200	4 200			
AFBE	Diversité culturelle	12 500	1 000	3 900	2 800	1 000	3 800
	Parole aux femmes	6 300	1 000	2 800		1 000	1 500
Total		39 200	7 400	13 900	2 800	4 000	11 100

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 14 - RÈGLEMENT DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

APPROUVE le règlement du Fond de Participation des Habitants,

AUTORISE l'attribution d'une subvention de 500,00 € maximum par projet selon les modalités fixées par le règlement.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 15 - BILAN DU C.U.C.S. 2007-2010

PREND acte du bilan du CUCS 2007-2010.

CM110707 - 16 - RAPPORT SUR LES ZONES URBAINES SENSIBLES

PREND acte du rapport sur les Zones Urbaines Sensibles conformément à la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 et de l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et modifié par la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007, article 139.

CM110707 - 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER

PREND ACTE du rapport d'activités des conseils consultatifs de quartiers,

CM110707 - 18 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉGIONALE 2011- ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS

APPROUVE la programmation ci-jointe, établie au titre du dispositif cadre régional «politique de la ville», conditionnant l'octroi de la dotation forfaitaire annuelle,

Ont voté pour : 43

CM110707 - 19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION EPINAY DYNAMIQUES ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2011

APPROUVE la convention entre la Ville et l'Association «Epinay Dynamiques» fixant les objectifs communs ainsi que la contribution matérielle et financière de la commune pour l'année 2011.

FIXE le montant de la subvention pour 2011 à 7 800,00 €uros (sept mille huit cent euros).

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 20 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - ANNÉE 2011

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association "Maison du Commerce et de l'Artisanat" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune pour 2011.

FIXE le montant de la subvention pour 2011 à 17 200,00 € (dix sept mille deux cents euros).

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110707 – 21 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 11-478 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES POUR LE CENTRE SOCIOCULTUREL ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention de financement de la Caisse d'allocations Familiales concernant les sorties familiales et les projets jeunes.

Pour le centre socioculturel des Econdeaux, le financement est accordé dans la limite de 1 800,00 € pour l'année 2011.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2012,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 22 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 11-479 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES POUR LE CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN

APPROUVE les termes de la convention de financement de la Caisse d'allocations Familiales concernant les sorties familiales et les projets jeunes.

Pour le centre socioculturel Félix Merlin, le financement est accordé pour les sorties familiales et les projets jeunes dans la limite de 2 322,00 € pour l'année 2011.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2012,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 23 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 11-480 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES POUR LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE-LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention de financement de la Caisse d'allocations Familiales concernant les sorties familiales et les projets jeunes.

Pour le centre socioculturel La Source – Les Presles, le financement est accordé pour les sorties familiales et les projets jeunes dans la limite de 1 822,00 € pour l'année 2011.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2012.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 24 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE (P.S.O.) DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis fixant les objectifs communs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 25 - CONVENTION DE FINANCEMENT DES PROJETS ÉTÉ 2011 DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis fixant les objectifs communs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110707 - 26 – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE ET D'UN MULTI ACCUEIL GROUPE SCOLAIRE PASTEUR : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de construction d'une école maternelle et d'un multi accueil groupe scolaire Pasteur, à l'équipe composée de : HAMONIC et MASSON, SIBAT ; le forfait de rémunération est de 504 480,00 € H.T. 603 358,08 € T.T.C., la mission complémentaire SSI est de 12 000,00 € H.T., 14 352,00 € T.T.C.

APPROUVE l'attribution de l'indemnité de concours d'un montant de 17 000 € H.T. et de l'indemnité de 3 000 € H.T. pour la maquette architecturale.aux trois concurrents.

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 39

Abstentions : 4

CM110707 – 27 - AMÉNAGEMENT D'UNE CRÈCHE DANS LE QUARTIER D'ORMESSON - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

AUTORISE le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de construire de la crèche d'Ormesson située au 10 rue d'Ormesson.

Ont voté pour : 43

CM110707 – 28 - RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ROMAIN ROLLAND : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉTAILLÉ ET DE SON ENVELOPPE FINANCIÈRE DES TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

APPROUVE l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation et extension de l'école élémentaire Romain Rolland, 45 rue de l'Avenir à Epinay-sur-Seine,

APPROUVE le montant prévisionnel des travaux fixé à 5 079 065,00 € H.T.,

AUTORISE le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de construire.

Ont voté pour : 43

CM110707 – 29 - RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ROMAIN ROLLAND : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

APPROUVE la réhabilitation et extension de l'école élémentaire Romain Rolland et son plan de financement,

APPROUVE le dossier de demande de subvention correspondant,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire Romain Rolland,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Ont voté pour : 43

CM110707 – 30 - TANGENTIELLE LÉGÈRE NORD : CESSION DE PARCELLES COMMUNALES ET DE PARTIES

APPROUVE la cession amiable au profit de R.F.F. de parties du domaine public communal correspondant à de la voirie, numérotées 1 (DP : 4 m²), 2 (AC0198 : 300), 3 (DP : 40 m²), 4 (DP : 40 m²), 10 (Q0158 : 1861 m²), 42 (Q0157p : 14 m²), 14 (DP : 26 m²) sur le plan annexé, aux lieux-dits rue Henri Perronnet, Les Crédos, rue du 8 mai 1945, avenue Joffre (impasse des Moineaux) et Chemin d'exploitation, pour la somme totale de SEPT euros (7 €) soit un euros pour chacune des parcelles,

APPROUVE la cession amiable au profit de R.F.F. de parties de terrains communaux numérotées 7 (Q0154 : 6 m²), 39 (Q0153p : 65 m²), sur le plan annexé, au lieu-dit avenue Joffre (impasse des Moineaux), pour la somme de QUATRE MILLE CENT Euros (4 100 €) toutes indemnités comprises,

AUTORISE Réseau Ferré de France à prendre possession de l'ensemble des emprises cédées dès notification de la présente délibération,

Ont voté pour : 43

CM110707 – 31 - APPROBATION D'UN BAIL ENTRE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "LES ENFANTS HANDICAPÉS ET LEURS AMIS"

APPROUVE le bail entre la Commune et l'Association «Les Enfants Handicapés et leurs Amis»,

AUTORISE le Maire à signer ledit bail.

Ont voté pour : 43

CM110707 – 32 - ECHANGE SANS SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET LA S.C.I. EPINAY LOCATIONS DE TERRAINS SITUÉS RUE DE DUNKERQUE, RUE DES CARRIÈRES ET SENTE DES COURSES DE LIÈVRES À EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE le principe de l'échange sans soulte de terrains situés rue de Dunkerque, rue des Carrières et Sente des Courses de Lièvres à Epinay-sur-Seine entre la Commune et la S.C.I. EPINAY LOCATION représentée par Mme Pierrette BONALDI, dont le siège est à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210) – 18, rue du Landy :

La Commune cède à la S.C.I. EPINAY LOCATION, la parcelle communale cadastrée section S n° 133, d'une surface de 26 m² et des parties de voirie déclassées et incorporées dans le domaine privé communal d'une surface de 109 m², correspondant au lot E, sur le plan établi par Monsieur LEGRAND, géomètre-expert foncier.

La S.C.I. EPINAY LOCATION cède à la Commune, les parties de la parcelle cadastrée section S n° 155 d'une surface de 114 m² pour le lot A, d'une surface de 48 m² pour le lot C et d'une surface de 631 m² pour le lot D.

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la société SODEARIF, sise 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir.

ABROGE la délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2010 approuvant l'échange sans soulte entre la commune et la société SODEARIF de terrains situés rue de Dunkerque, rue des Carrières et sente des Courses de Lièvres,

Ont voté pour : 43

CM110707 – 33 - DÉCLASSEMENT DE PARTIES DE VOIRIES COMMUNALES ET AUTORISATION DE LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ SODEARIF DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE - RUE DE DUNKERQUE

CONSTATE la désaffectation de parties de voirie (parking et trottoir) d'une surface d'environ 122 m², situées rue de Dunkerque et qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de cette rue,

DECIDE le déclassement de ces parties de voirie dépendant du domaine public en vue de leur incorporation dans le domaine privé communal,

AUTORISE la Société SODEARIF à déposer une demande de permis de construire sur les terrains communaux ainsi désaffectés et déclassés.

Ont voté pour : 43

CM110707 – 34 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, LA PARCELLE CADASTRÉE AX N° 88 CORRESPONDANT À LA RUE ROMAIN ROLLAND

DECIDE le déclassement dans le domaine public communal, la parcelle cadastrée AX n° 88 correspondant à la rue Romain Rolland.

Ont voté pour : 43

CM110707 – 35 - EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL D'ÉVALUATION DU PERSONNEL - SUPPRESSION DE LA NOTATION

DECIDE de mettre en place à titre expérimental l'entretien professionnel annuel d'évaluation au titre des années 2011 et 2012 pour l'ensemble des agents permanents de la ville y compris les stagiaires.

DECIDE que seuls les stagiaires seront notés également en sus de l'entretien, conformément au décret susvisé du 29 juin 2010,

DIT que cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2011 et 2012,

DIT que l'entretien professionnel, conduit par le supérieur hiérarchique direct, portera principalement sur:

- les résultats professionnels obtenus par l'agent eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- la détermination des objectifs assignés à l'agent pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte-tenu, le cas échéant des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service,
- la manière de servir de l'agent,
- les acquis de son expérience professionnelle,

- le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- les besoins de formation de l'agent en tenant compte, notamment, des missions qui lui sont imparties, des compétences qu'il doit acquérir et des formations dont il a bénéficié,
- les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent en termes de carrière et de mobilité.

DIT que la valeur professionnelle de l'agent sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

DIT que ces critères fixés porteront notamment sur :

- l'efficacité dans l'emploi,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la contribution à l'activité du service,
- la capacité d'encadrement selon le poste occupé,

DIT que le supérieur hiérarchique direct établira et signera le compte-rendu de l'entretien professionnel qui comportera une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle de l'agent,

DIT que le bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué chaque année au Comité Technique Paritaire et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Ont voté pour : 43

CM110707 – 36 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1^{er} août 2011,

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Attaché*	26	2		28
Rédacteur	24		1	23
Rédacteur chef	8		1	7
Animateur	18	2		20
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2		1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	8		1	7
TOTAL	86	4	4	86

- **effet au 1^{er} juin 2011**

Ont voté pour : 43

CM110707 – 37 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°S 1518 au 1519 – 1521 au 1522 – 1524 au 1542 – 1544 au 1551 – 1553 au 1558 – 1561 au 1573

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°1518 au 1519 – 1521 au 1522 – 1524 au 1542 – 1544 au 1551 – 1553 au 1558 – 1561 au 1573.

CM110707 – 38 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises en mai et juin 2011 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,